

Pendus : Les dégager de la corde et surtout ne pas les laisser choir.

Gelés : Les mettre dans un lieu froid, les frotter avec de la neige ou des linges froids, jusqu'à ce que la mobilité des articulations reparaisse.

Après ces premiers soins spéciaux, vous procéderez pour tous les cas de la manière suivante :

Placez le corps sur une surface plane en le tournant sur le ventre ; faites avec une pièce de vêtement un rouleau que vous glisserez sous la poitrine de manière à la soulever et à rendre la tête légèrement pendante. Comprimez maintenant la poitrine en appuyant sur le dos avec la main, tournez ensuite le corps sur le côté droit, en élevant en même temps le bras gauche que vous tirerez fortement du côté de la tête ; et puis retournez rapidement le corps sur le ventre en laissant revenir le bras, et pratiquez une nouvelle pression sur le dos. Tournez alors le corps sur le côté gauche en élevant et tirant le bras droit. Répétez quinze fois par minute cette opération, destinée à rétablir la respiration. Il faut en même temps frotter vigoureusement les membres, en remontant des pieds aux jambes et des mains aux épaules. S'il s'agit de noyés, on fera ces frictions de préférence avec des linges chauds. On continuera ces manipulations, sans se rebuter pendant plusieurs heures, si l'on n'obtient pas de signes de vie auparavant.

Sitôt que le malade en est capable, on lui fait avaler quelques gorgées de boisson (tiède pour le cas de noyés), on lui fait respirer de l'ammoniaque, puis on le rhabille et l'on attend l'arrivée du médecin.

Empoisonnement : Quand on s'en aperçoit peu de temps après l'indigestion du poison, on cherche aussitôt à faire vomir en chatouillant la gorge et en donnant de l'eau tiède. Pour l'arsenic : faites prendre de grandes quantités de magnésie calcinée ou bien d'oxyde de fer hydraté, qu'on prépare au moment même en faisant dissoudre dans de l'eau chaude, d'une part, une demi-once de sulfate de fer, et de l'autre, 1 demi-once de soude, et en mêlant les deux liqueurs. Pour l'acide sulfurique, employez de l'eau de savon, la craie pilée ou la magnésie délayée dans de l'eau ; puis des boissons mucilagineuses. Pour un alcali, vinaigre étendu d'eau, ensuite boissons mucilagineuses.

Morsures de vipères, de chien enragé, piqûres d'insectes suspects de charbon : Lier aussitôt le membre fortement au-dessus de la blessure, puis élargir ou entailler celle-ci de manière à faire saigner, en s'aidant au besoin d'une ventouse.

Brûlures : Les rafraîchir d'abord pendant environ une heure dans de l'eau froide. Ouvrir ensuite les escouades et recouvrir d'un onguent formé d'une partie d'huile de lin et deux parties d'eau de chaux, ou bien d'un cérat composé d'une partie de cire jaune et trois parties d'huile de lin.—*Sud-Est.*



**CHEMIN DE FER
DU
PACIFIQUE CANADIEN**

Soumissions pour Réservoirs et Appareils de Pompe.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné d'ici à SAMEDI MIDI, le QUINZE de MAI prochain, pour fournir et construire sur place aux différentes stations, pour approvisionnement d'eau, sur le parcours de la ligne du Chemin de Fer du Pacifique en voie de construction, des RESERVOIRS à l'épreuve de la gelée, avec POMPES qui pourront être mises en action soit avec le pouvoir du vent ou de la vapeur, ainsi que cela pourra être le plus avantageux à la localité.

Plans, spécifications et autres particularités peuvent être obtenus au Bureau de l'Ingénieur en Chef, Ottawa, le ou après le 15 Avril.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, 1er avril 1880.



CANAL WELLAND.

Avis aux Constructeurs de Ponts

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné (Secrétaire des Chemins de Fer et Canaux), et endossées "Soumissions pour Ponts, Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des Malles de l'Ouest, MARDI, le 15 JUILLET prochain, pour la construction de ponts mobiles et de ponts fixes, à différents endroits sur le Canal Welland. Les ponts pour voitures devront être faits en fer et en bois, et ceux pour chemins de fer devront être faits en fer.

Les plans, spécifications et conditions générales peuvent être vus à ce bureau, le et après LUNDI, le 21 JUILLET prochain ; on pourra aussi se procurer des formules imprimées pour soumission.

Les soumissionnaires devront avoir eux-mêmes tous les instruments, et avoir toutes les connaissances pratiques nécessaires à ce genre de travaux ; ils devront se rappeler aussi qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement selon les dispositions mentionnées sur la formule imprimée, et—dans le cas d'une compagnie—de porter les signatures, la nature de l'occupation et la résidence de chacun des associés ; et à moins que de plus, un chèque de banque accepté, pour le somme de \$250, pour chaque pont, pour lequel un offre est fait, n'accompagne chaque soumission, cette somme ne devant pas être rendue, si les soumissionnaires refusent d'accepter le contrat aux conditions mentionnées sur leur soumission.

Les chèques ainsi envoyés seront rendus à ceux dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour la parfaite exécution du contrat le ou les soumissionnaires dont il sera décidé d'accepter les soumissions recevront avis que leurs soumissions sont acceptées, à condition qu'ils fassent un dépôt de 5 0/0 sur le montant du contrat—dont la somme envoyée avec la soumission formera partie—qui devra être mis au crédit du Receveur-Général, dans le délai de huit jours de la date de cet avis.

90 0/0 seulement de la somme due pour ouvrages faits sera payé, tant que tous les travaux ne seront pas complètement terminés.

Ce département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune soumission.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, 29 mars 1880



**CHEMIN DE FER
DU
PACIFIQUE CANADIEN**

Soumissions pour superstructure de ponts en fer.

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné seront reçues jusqu'à MIDI, SAMEDI, le 15 MAI prochain, pour l'érection des superstructures en fer sur les décharges Est et Ouest du Lac des Bois.

On peut se procurer les devis et autres informations en s'adressant au Bureau de l'Ingénieur-en-chef, à Ottawa, le et après le 15 avril.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Dépt. des Chemins de Fer et Canaux,
Ottawa, 1er avril 1880.